

Bachelier en Agronomie orientation TA option soigneur animalier

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : agro.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AT SOI 01 Pratique animalière - SOI			
Ancien Code	AGTS2B01SOI	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XITA2010		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	55 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Mallory DJEBALI (mallory.djebali@helha.be) Céline BIDRON (celine.bidron@helha.be) Rebecca LOISELEUR (rebecca.loiseleur@helha.be) Evelyne COLLARD (evelyne.collard@helha.be) Laetitia GIORDANO (laetitia.giordano@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE pratique animalière - SOI est une UE importante dans le cursus des étudiants de par son objectif qui est de mobiliser les compétences pratiques des étudiants. Cette UE a pour but de développer les compétences importantes pour des professionnels de soins animaliers. Cette UE va permettre à l'étudiant de mobiliser ses connaissances théoriques dans les domaines de la zoologie, de l'éthologie, de l'alimentation, des soins animaliers, de la conservation, de la gestion des locaux à usage animalier... Tout en assurant la notion de bien être animal. La pratique animalière consiste en une période de stage en parc animalier/zoologique ou dans toute autre structure en lien avec le monde animal, durant laquelle l'étudiant est confronté aux réalités de terrain et du métier de soigneur plus spécifiquement.

Cette UE consiste également en des TP, conférences et des travaux liés au métier de soigneur. Des notions théoriques et pratiques d'éthologie et d'écologie seront également développées dans cette UE.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**
 - 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international
 - 1.2 Élaborer des documents didactiques et des fiches techniques relatives aux produits et aux services et adaptés à des publics cibles spécifiques
 - 1.3 Participer à la vulgarisation
 - 1.4 Choisir et utiliser les systèmes d'informations et de communication adaptés
- Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente
 - 2.2 Développer un esprit critique
 - 2.3 S'adapter aux évolutions technologiques, économiques et sociétales
- Compétence 3 **Maîtriser les principes de base de la gestion**

- 3.1 S'informer des aspects légaux et réglementaires de son activité (aspects économiques, social, et de production) et les appliquer
- Compétence 4 **Collaborer aux activités d'analyses, de services à la collectivité et aux projets de recherche**
- 4.1 Mettre en œuvre un protocole expérimental et l'adapter si nécessaire
- 4.2 Mettre en application les techniques de mesurage, échantillonnages, analyses, identifications, et autres démarches nécessaires aux objectifs de la recherche appliquée
- 4.3 S'approprier rapidement les données scientifiques et techniques associées au projet
- 4.5 Réaliser et transmettre le bilan ponctuel de ses activités de recherche
- Compétence 5 **Appliquer les principes du vivant dans tous les domaines de l'agronomie**
- 5.1 Utiliser à bon escient les ressources naturelles (sols, eau, énergie, biodiversité)
- 5.2 Assurer les productions nécessaires pour répondre aux besoins nutritionnels des êtres vivants dans un contexte socio-économique donné
- 5.3 Intégrer à l'activité de production les règles en matière d'éthique, d'environnement, d'hygiène et de santé
- Compétence AI 6 **Assurer le fonctionnement d'unités de production agro-industrielles et biotechnologiques et s'y intégrer**
- AI 6.3 Participer au processus de gestion de la qualité (par exemple : HACCP, ISO, sensibilisation et formation du personnel, audits, ...)
- Compétence TA 6 **Assurer la santé et le bien-être des animaux de rente, d'élevage, de laboratoire, de compagnie et en captivité**
- TA 6.1 Adapter l'alimentation des animaux en fonction de leurs besoins
- TA 6.2 Mettre en place un environnement adapté aux spécificités et aux besoins des animaux tout en respectant la législation en vigueur
- TA 6.3 Assister le médecin vétérinaire dans l'exercice de sa profession et dans le respect de la législation en vigueur
- TA 6.4 Participer à la mise en œuvre des conditions nécessaires au déroulement de la reproduction et de l'élevage des animaux

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant:

- décrit les notions importantes de physiologie, anatomie, éthologie des animaux présents lors de leur stage
- applique la législation en vigueur et les règles éthiques en lien avec la détention d'animaux et leur bien-être
- applique les notions théoriques du métier de soigneur animalier dans un contexte pratique réel
- respecte les règles de sécurité et d'hygiène
- développe ses aptitudes du travail en équipe
- utilise à bon escient et en toute sécurité le matériel mis à disposition
- applique les notions d'ergonomie à son travail quotidien
- assure la contention optimale des animaux sous la surveillance d'un responsable

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : AGTA2B06, AGTA2B20, AGTS2B04SOI

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGTS2B01SOIA Pratique animalière - SOI

55 h / 3 C

(opt.)

Contenu

- Stage en parc zoologique ou autre structure en rapport avec le monde animal, en moyenne de trois à six jours (peut être d'une durée supérieure ou inférieure si accord préalable de la coordination agro technologie animalière), afin de découvrir le métier de soigneur animalier ou d'autre(s) métier(s) en lien avec l'animal. Ces stages se font sous contrat et sont d'abord soumis à l'accord de l'équipe des professeurs encadrants de technologie animalière avant tout contact avec l'entreprise.
- 1 activité d'observation éthologique en lien avec la théorie inhérente à ce domaine, dispensée dans l'UE Ethologie et bien-être 1 (Q1 bloc 2)
- 1 activité d'observation ornithologique encadrée par un professionnel
- TP(s), et/ou conférence(s), et/ou visite(s) spécifique(s) ou non à l'option choisie

Démarches d'apprentissage

- Stage d'insertion professionnelle et travaux pratiques sous la supervision de personnes de terrain et/ou des professeurs responsables
- Révision des notions théoriques en lien avec le travail pratique demandé
- Exposé magistral/conférences
- Présentation powerpoint
- Réalisation d'un travail de synthèse

Dispositifs d'aide à la réussite

- Conseils et supervision assurés par un professeur ou un professionnel de terrain durant toute la durée du stage et lors des Travaux pratiques et conférences.
- Le professeur responsable pourra être contacté par mail pour toute question.

Sources et références

Les références bibliographiques sont disponibles sur demande.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Livres de références à la bibliothèque et dans la salle animalière
- Supports disponibles sur ConnecteD en lien avec les activités

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette UE se déroule sur les deux quadrimestres.

La cote de pratique animalière - SOI est composée des points suivants:

- Un examen oral composé d'une présentation orale en petits groupes prédéterminés dont les sujets seront définis suite au stage pratique et d'une défense orale au cours de laquelle l'étudiant sera amené à répondre à des questions en lien avec son travail et des questions théoriques en lien avec des activités de l'UE. Cette présentation et défense orales pourront avoir lieu pendant ou hors de la session de juin et compteront pour 75% de la cote finale de l'UE.
- Des travaux et/ou questions orales, individuels ou par groupe, en éthologie, en ornithologie et/ou sur les enrichissements, compteront pour 25% de la cote finale de l'UE.

Cette UE se déroule sous forme de diverses activités qui sont étalées sur les deux quadrimestres.

La présence à toutes les activités de l'UE est obligatoire.

Toute absence doit être justifiée par un certificat médical ou motif légitime, dont une copie est envoyée à l'adresse mail du responsable de la partie concernée de l'UE dans les 2 jours ouvrables ainsi qu'au secrétariat.

En cas d'absence justifiée, toutes les activités peuvent être rattrapées avec un autre groupe et dans la mesure du possible, à l'exception du stage pratique et des conférences.

En cas d'absence non justifiée, un retrait de 2 points par activité manquée se fera sur la cote finale de l'UE. Au-delà de 4 absences non justifiées, l'UE sera considérée comme non présentée (PP).

En cas d'absence, justifiée ou non, au stage pratique en immersion professionnelle, l'UE sera considérée comme non présentée et ne sera pas rattrapable au Q3.

En cas de comportement non adapté lors d'une de ces activités, une sanction disciplinaire pourra être appliquée par le professeur responsable de l'activité et pourra consister en un retrait allant jusqu'à 20% de points de la cote finale selon la gravité du comportement.

En cas de manquement grave aux consignes mettant en péril la sécurité des personnes, de l'étudiant ou des animaux, le professeur/l'encadrant se réserve le droit d'exclure l'étudiant des travaux pratiques/stages. Dans ce cas, l'étudiant sera considéré comme étant en absence non justifiée pour cette activité.

Au Q3,

En cas d'absence, les activités ne pourront pas être rattrapés en deuxième session (Q3).

Par contre, les travaux, questions orales et l'examen oral pourront être représentés par l'étudiant en deuxième session (Q3).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Rap + Trv	25	Rap + Trv	25
Période d'évaluation			Exo	75	Exo	75

Rap = Rapport(s), Trv = Travaux, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

L'étudiant est soumis au ROI et au règlement spécifique des laboratoires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).